

**En dollars canadiens, sauf indication contraire****Pour publication immédiate****Le 21 août 2018****La Société Financière Manuvie annonce les taux de dividendes sur ses actions de catégorie 1, série 13, à dividende non cumulatif et à taux révisable et sur ses actions de catégorie 1, série 14, à dividende non cumulatif et à taux variable**

**TORONTO** – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui les taux de dividende applicables pour ses actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisable de catégorie 1, série 13 (« actions privilégiées de série 13 ») (TSX : MFC.PR.K.) et actions de catégorie 1, série 14, à dividende non cumulatif et à taux variable (les « actions privilégiées de série 14 »).

Les porteurs d'actions privilégiées de série 13 toujours en circulation après le 19 septembre 2018 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 septembre 2018 et se terminant le 19 septembre 2023 sera de 4,41400 % par année ou 0,275875 \$ par action, par trimestre, ce qui correspond au taux des obligations du Canada à cinq ans au 21 août 2018 majoré de 2,22 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 13.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 14 qui pourraient être émises le 19 septembre 2018 à la conversion des actions privilégiées de série 13 en actions privilégiées de série 14 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux variable, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés durant chaque trimestre à taux variable, divisé par 365, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de trois mois commençant le 20 septembre 2018 et se terminant le 19 décembre 2018 sera de 0,91773 % (3,68100 % sur une base annuelle) ou 0,229433 \$ par action, ce qui correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois au 21 août 2018 majoré de 2,22 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 14.

Les propriétaires véritables d'actions privilégiées de série 13 qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent demander à leur courtier ou autre représentant de le faire avant 17 h (heure de Toronto) le 4 septembre 2018. Le communiqué de presse annonçant ce droit de conversion a été publié le 10 août 2018. Il est possible de le consulter sur SEDAR et sur le site Web de Manuvie. Pour toute question en lien avec le privilège de conversion, veuillez communiquer avec l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de Manuvie, la Société de fiducie AST (Canada), au 1 800 783-9495.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription des actions privilégiées de série 14, en vigueur à la conversion. Cette inscription en bourse est conditionnelle à ce que Manuvie remplisse les exigences de la TSX. Après approbation, les actions privilégiées de série 14 seront négociées à la TSX sous le symbole « MFC.PR.S ».

Les actions privilégiées de série 13 et les actions privilégiées de série 14 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée *Securities*

*Act of 1933*, et de ses modifications (la « loi sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être offertes, vendues ni émises, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis (au sens du règlement S de la loi sur les valeurs mobilières) ou pour le compte de celle-ci, à moins d'être inscrites ou dûment dispensées de l'inscription. Le présent communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

### **À propos de Manuvie**

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Elle exerce ses activités principalement sous les noms John Hancock aux États-Unis et Manuvie ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2017, elle comptait environ 35 000 employés, 73 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 26 millions de clients. Au 30 juin 2018, son actif géré et administré se chiffrait à plus de 1 100 milliards de dollars canadiens (849 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients 27,6 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Son siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

#### **Communications avec les médias :**

Brooke Tucker-Reid

Manuvie

647 528-9601

[brooke\\_tucker-reid@manulife.com](mailto:brooke_tucker-reid@manulife.com)

#### **Relations avec les investisseurs :**

Robert Veloso

Manuvie

416 852-8982

[robert\\_veloso@manulife.com](mailto:robert_veloso@manulife.com)